



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aides soignants

Question écrite n° 79640

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'évolution de carrière des aides-soignants. En effet, ceux-ci n'ont pas la possibilité de passer des concours internes et de suivre des formations adaptées leur permettant de devenir infirmiers. Quelle que soit leur ancienneté, leurs compétences acquises au contact des malades, de même que la qualité de leurs services, ne sont pas prises en compte. Pourtant, au moment où le recrutement d'infirmiers est préoccupant, un concours de recrutement spécial auprès des aides-soignants pourrait être une solution. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79640

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 11000